

PLAN DE PAYSAGE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRENNE - VAL DE CREUSE



DIAGNOSTIC PAYSAGISTE
•
FICHE-PROJET PAYSAGE / PLUI
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
•
VALORISATION DE LA VALLÉE DE L'ABLOUX
•
Décembre 2019

Pour engager la mise en oeuvre du plan de paysage de la communauté de communes Brenne Val de Creuse et pour nourrir son PLUi, une démarche de diagnostic paysagiste a été menée sur neuf sites-témoins et a abouti à la production de neuf fiches-projets.

La présente fiche-projet «Valorisation de la vallée de l'Abloux» est organisée en 3 parties :

- un diagnostic du site largement illustré (pages 2 à 13),
- la formulation synthétique d'enjeux et d'objectifs de qualité paysagère spécifiques au site et à ses abords (page 14),
- des propositions d'orientations d'aménagement et de programmation spatialisées (pages 15 à 18).

Des recommandations extraites du projet de paysage «Vallées et Bocage» (2006) figurent en annexe (pages 19 à 21).

Deux ateliers de travail ont été proposés au groupe de suivi (élus et partenaires) : un atelier-visit le 3 octobre 2019 et un atelier d'échanges et d'approfondissement le 8 novembre 2019.

L'ensemble des données et propositions servira de référence pour la programmation et l'aide à la décision pour tout aménagement et modalités de gestion de cet ensemble.

NB : pour une bonne lecture du document, le cahier doit être imprimé au format A4 sauf les pages 15, 16, 17 et 18 qui sont à imprimer au format A3.

CONTEXTE, DESCRIPTION DU SITE

Trois communes sont plus particulièrement concernées : Sacierges-Saint-Martin, Saint-Civran et Chazelet.

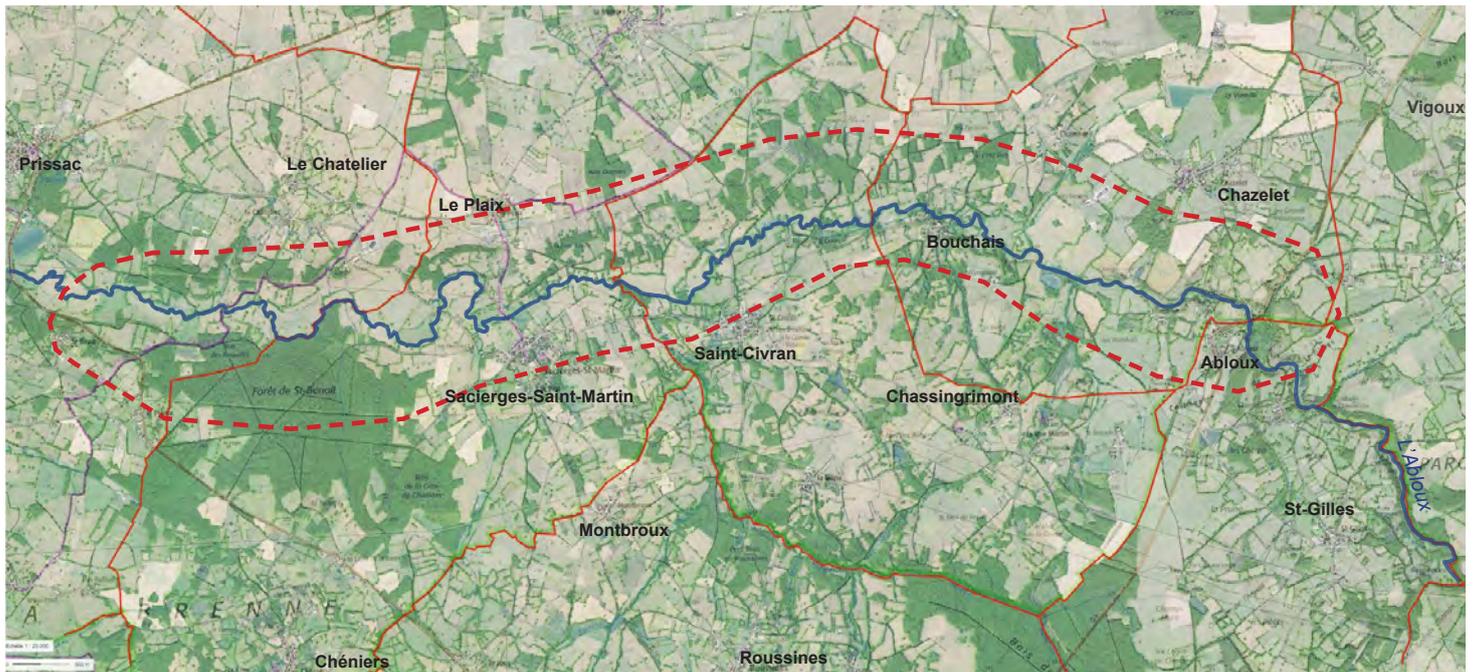
À la marge, plus en amont : Vigoux (en rive droite) et Saint-Gilles (en rive gauche, hors communauté de communes et Parc).

■ Ce qui est particulièrement remarquable :

La vallée de l'Abloux offre ici des paysages remarquables : Paysage très bocager, avec diversité d'expressions paysagères. La vallée d'orientation sud-est nord-ouest, s'infléchit vers l'ouest et marque la transition entre le plateau de la Petite Brenne et les premiers reliefs des contre-forts de la Marche Occitane.

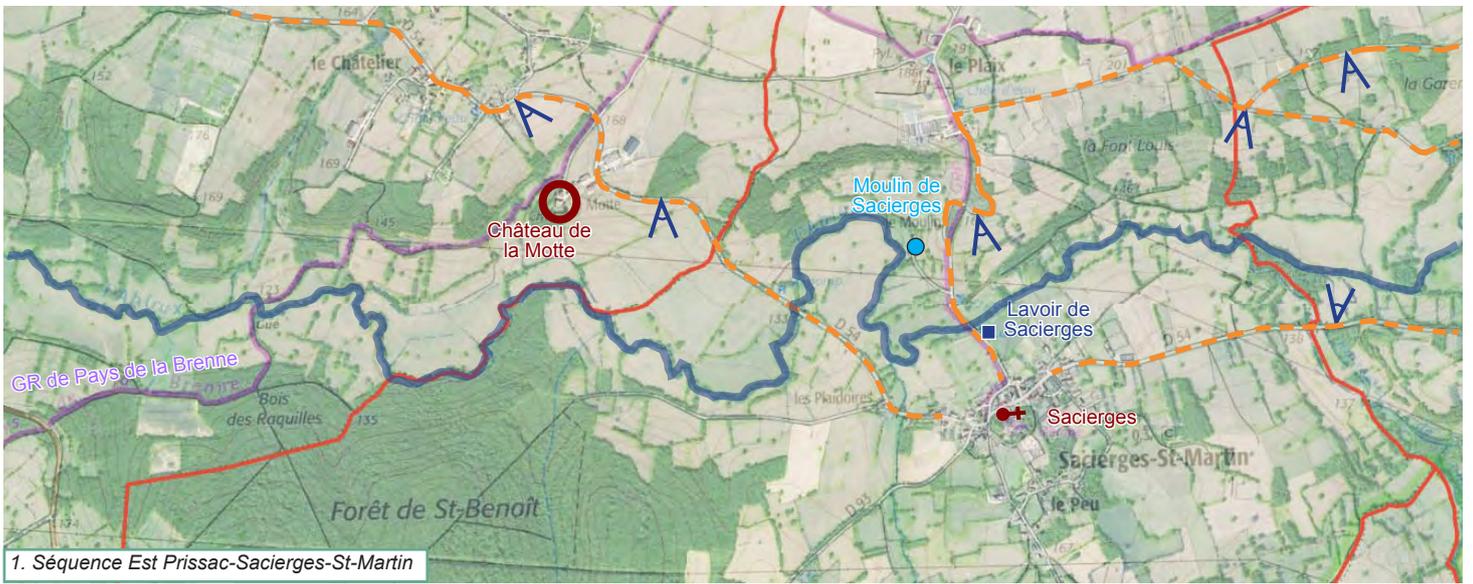
La configuration coteau / fond de vallée /coteau est une constante, générant:

- Nombreux points de vue sur des scénographies remarquables et variées,
- Relation à l'eau / patrimoine, notamment de moulins, lavoir, ponts...
- Des sites d'exception qui méritent d'être revalorisés ou requalifiés : les Forges de l'Abloux,
- Des sites beaucoup plus intimes, à préserver
- Des traces d'ancien paysage viticole, principalement sur les coteau d'exposition sud. (Il reste peu de vignes => secteur entre St-Civran et Sacierges)
- Routes-paysage : à distance de la rivière, à mi-pente, composée avec le relief et le bocage => ambiances remarquables



Localisation de l'OAP : la vallée de l'Abloux.





1. Séquence Est Prissac-Sacieres-St-Martin



2. Séquence St-Civran - Bouchais

0 1km

Patrimoine architectural

-  Châteaux
-  Églises, chapelles
-  Cimetières

Ouvrages liés à la rivière

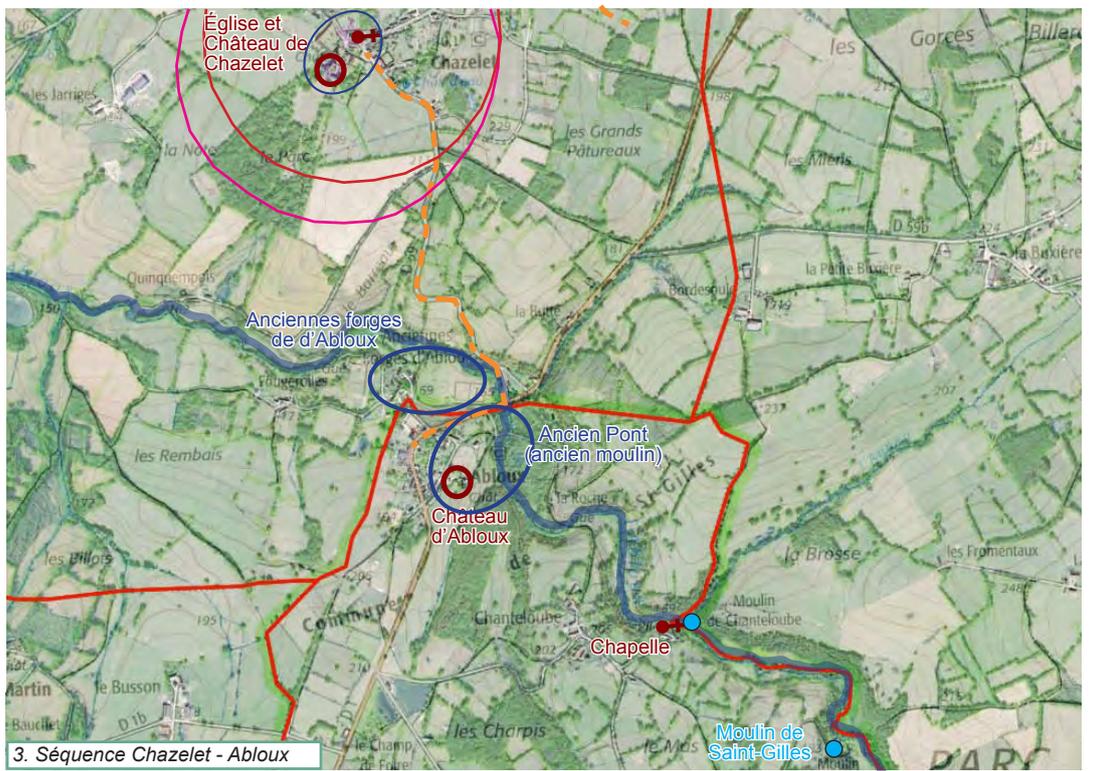
-  Moulins
-  Lavoirs

Périmètres de protection

-  Périmètre MH des abords de l'église de Chazelet
-  Périmètre MH des abords du château de Chazelet

Éléments paysagers

-  Principaux points de vue
-  Sites patrimoniaux
-  Principales routes pittoresques
-  GR de Pays de la Brenne
-  Limites communales



3. Séquence Chazelet - Abloux

■ Quelques cartes anciennes



Extrait de la carte de Cassini (XVIIIe s.)

Extrait de la carte d'État Major (XIXe s.). Figurent notamment les vignobles (en particulier au nord de Sacierges et de St-Civran ainsi que les forges d'Abloox.



Quelques cartes postales anciennes



L'Abloux à Abloux, Le Pont Neuf.



Le pont sur l'Abloux à Sacierges-St-Martin.



La vallée de l'Abloux à Sacierges-St-Martin.



Vue aérienne de Sacierges-Saint-Martin avec la trame bocagère en arrière-plan.

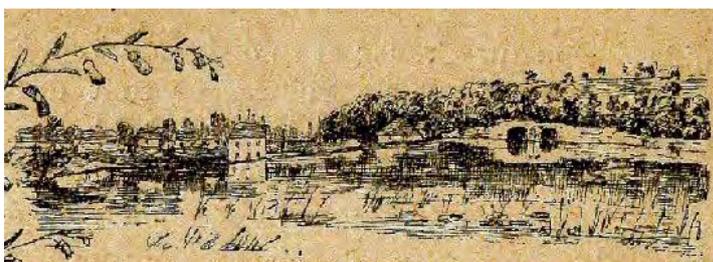


Vue aérienne de Saint-Civran avec la trame bocagère en arrière-plan.

Les Forges de l'Abloux

Construites vers 1642, les forges d'Abloux ont fonctionné jusqu'en 1868. Les roues des soufflets et des marteaux étaient actionnées grâce à deux étangs établis sur l'Abloux, petit ruisseau affluent de l'Anglin. Ce système hydraulique, datant du 17ème siècle, est encore visible bien que les étangs aient été vidés.

Source : [Ecomusee-brenne.eklablog.fr](http://ecomusee-brenne.eklablog.fr)



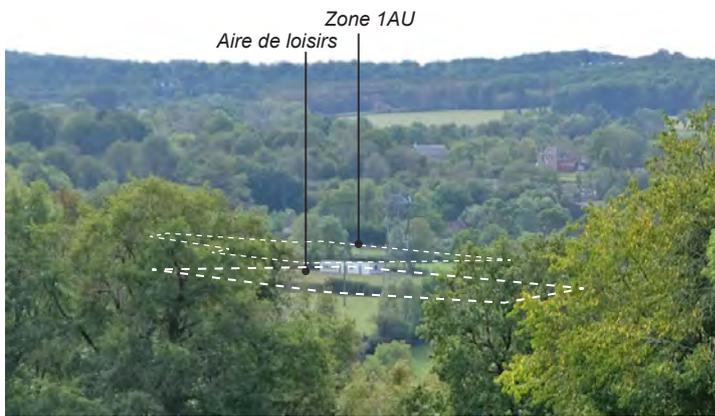
Les Forges de l'Abloux / Source : ecomusee-brenne.eklablog.fr



■ Entrée-est de Sacierges Saint-Martin



Emplacement de la zone 1AU, dans un secteur bocager assez ouvert : un dénivelé marque la rive de la RD43



Depuis un des points de vue remarquable du Chemin des Vignes : zoom sur les franges nord-est de Sacierges, avec repérage des deux projets.



A l'intérieur de la zone 1AU.



Zone de loisirs, futur site d'accueil d'une aire naturelle de camping, face à l'une des points de vue remarquable des coteaux viticoles de l'Abloux.



Le terrain de football et les vestiaires.



Vue vers le Plaix depuis l'aire de loisirs.

■ Au sud du hameau du Plaix



Près du Plaix, en direction de Chénier (sud-ouest) se déploie un vaste panorama sur les coteaux nord de l'Abloux, dominé par le bocage, parfois si dense qu'il se confond avec les bois de Saint-Benoît, couvrant les crêtes. De nombreuses plages de camaïeux pourpres à bruns témoignent de la sécheresse qui a sévi cet été.



En empruntant plus à l'est le chemin vers la Font Louis, se dévoilent vers le sud, la silhouette de Sacierges, et sur la crête, celle de Montbroux identifiable par son château d'eau(commune de Roussines)



Ambiance du GR de Pays, remontant le coteau qui donne à voir ces beaux panoramas sur la vallée en contraste avec quelques séquences banales d'entrée de hameaux qui mériteraient des actions d'embellissement. (talus, couleurs d'enduits, enfouissement réseaux...)

■ Chemin des Vignes, à la découvertes des ambiances des coteaux de Sacierges / Saint-Civran.



Vue vers Sacierges avec l'aire de loisirs en premier plan de la silhouette, bien lovée dans le coteau bocager.



Vue vers Montbroux,, la silhouette de Sacierges joue à cache-cache avec le bocage. Le maintien de la prairie ouverte en premier plan conditionne tous ces beaux points de vue sur la vallée.



Vue vers Montbroux,, la silhouette de Sacierges joue à cache-cache avec le bocage. Le maintien de la prairie ouverte en premier plan conditionne tous ces beaux points de vue sur la vallée.



Vue vers Saint-Civran, encore dégagée dans les anciennes parcelles viticoles. Le risque de fermeture est important : les dernières vignes et vergers sont peu à peu abandonnés et la friche ligneuse d'installe.



Vue emblématique sur la silhouette de Saint-Civran depuis le chemin des Vignes. La seule fausse note bien visible reste le hangar blanc.



Vue emblématique sur la silhouette de Saint-Civran depuis le chemin des Vignes. La vigne au premier plan dégage la vue mais ici, ce sont les plans intermédiaires qui se referment peu à peu



Parcelle urbanisable au sud du hameau du Moulin de Saint Civran équipée sous forme de lotissement standard. Ce site a fait l'objet d'un diagnostic paysagiste en 2015 pour un écohameau...



Le bief du Moulin, à sec, en octobre 2019.



Ouvrage ponctuant la promenade du bief du Moulin



La promenade du bief rejoint le chemin de l'Abloux. Ces itinéraires proches du bourg et du Moulin offrent de belles ambiances très appréciées



L'Abloux que l'on peut traverser par une petite passerelle.

Vers le Bouchais



Au pont près de Bouchais, on peut accéder jusqu'à l'Abloux. Ce secteur a déjà fait l'objet de travaux de renaturation (maintien des berges)



Le barrage est vétuste mais il permet encore d'alimenter le bief du Moulin de Saint-Civran, et d'offrir ainsi de belles scènes paysagères.

Au sud de Bouchais



Depuis les Hauts de la Goupillière, on embrasse les hauts du coteau nord de la vallée de l'Abloux.
En premiers plans, les hangars de la ferme répondent aux noyaux éclatés de Chambord...
La qualité du bocage (composition, densité) assure une bonne insertion du village mais le hangar en premier plan pourrait être accompagné d'une bande champêtre.



Chambord



L'aire de loisirs de Chambord bénéficie de nombreux atouts : des points de vue remarquables sur la vallée et sur le château de Chazelet, une source qui alimente un petit étang, la persistance de quelques bouquets de chênes assurant un bel ombrage...



À l'est, les hangars agricoles en covisibilité du château mériteraient d'être mieux traités...



Au sud, se déploient dans le plans intermédiaires les noyaux bâtis de Chambord, assez hétérogènes. Les réseaux aériens impactent également le point de vue



Hangars photovoltaïques, au volume massif...



Pavillons et ses abords mal intégrés...

En approche du site des Forges



Depuis la descente de la RD43 : des belles fenêtres visuelles sur la vallée, face à Abloux.

Les Forges de l'Abloux



La vacuité du cœur du site évoque l'ancien étang qui occupait la prairie et alimentait les Forges. L'enrichissement tend à gagner malgré les efforts de l'équipe de la communauté de communes.



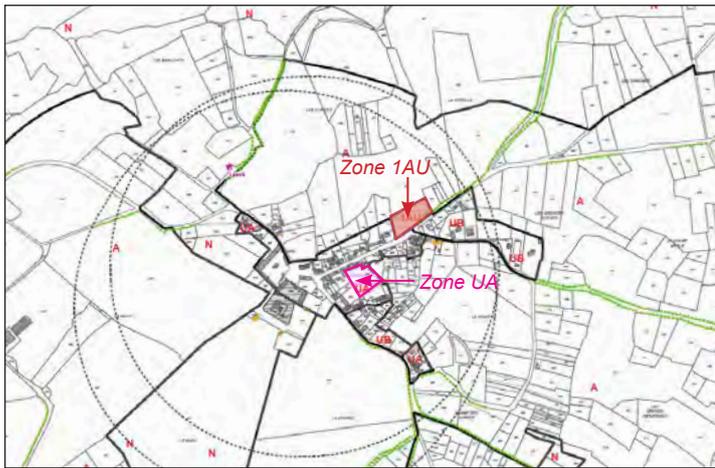
La promenade longeant la rivière est bien agréable, par ses ambiances champêtres. Les ouvrages des Forges sont remarquables et l'ensemble mérite d'être valorisé.



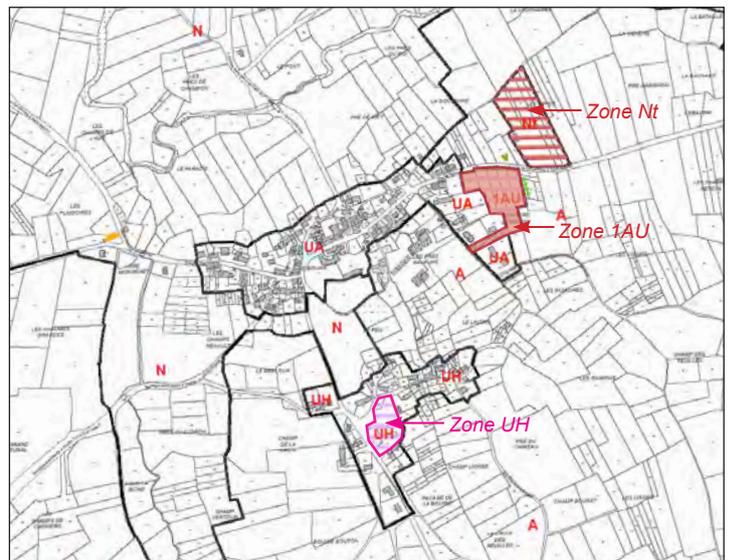
Plus en amont, sur la commune de Saint-Gilles, au pied du château, l'Abloux offre également de très belles ambiances dans un ancien site de moulin. Il persiste un pont à deux arches remarquable, ainsi que des vestiges d'ouvrages perdu dans une nature sauvage...



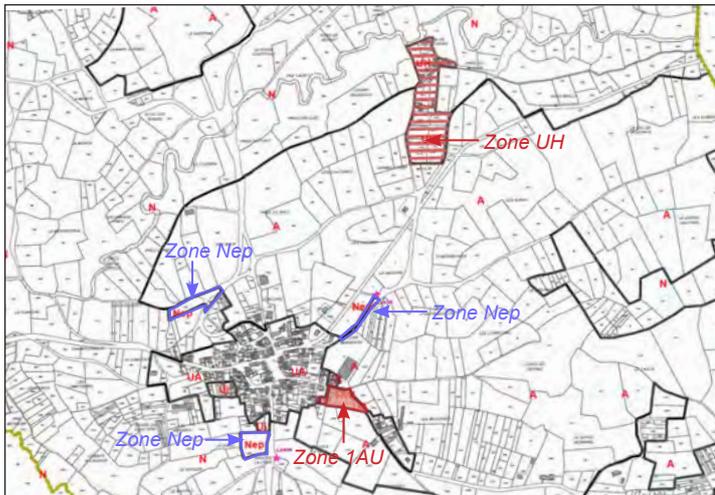
Tout ces éléments et ces ambiances, depuis le château jusqu'aux Forges constituent un ensemble paysager remarquable méritant un travail de recherche historique à diffuser à travers un projet de valorisation paysagère et d'interprétation culturelle.



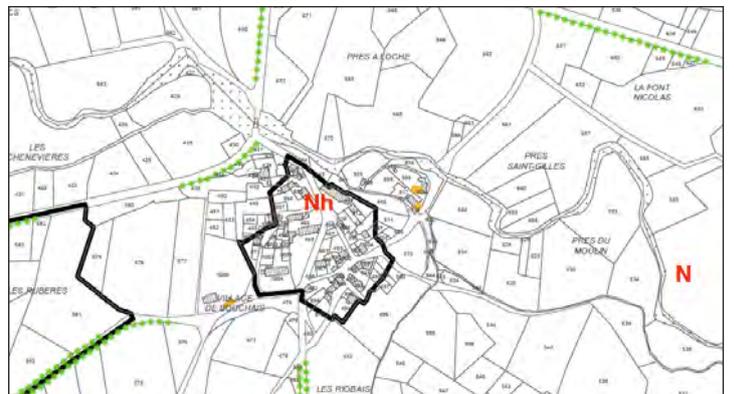
Chazelet - bourg / éch 1/20 000ème



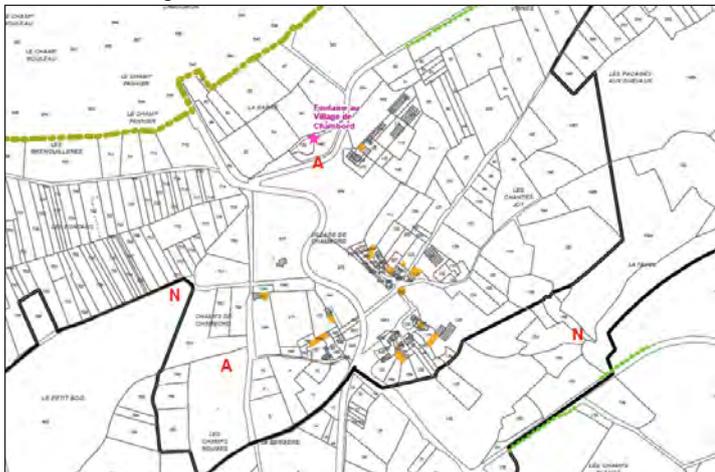
Sacierges-Saint-Martin - bourg / éch 1/15 000ème



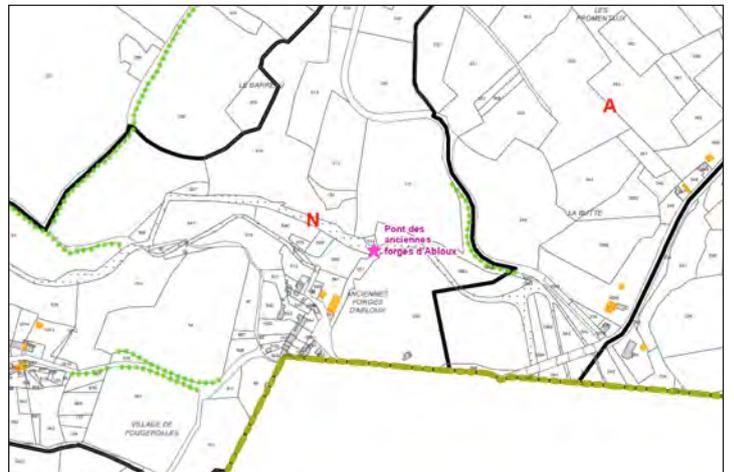
Saint-Civran-bourg / éch 1/20 000ème



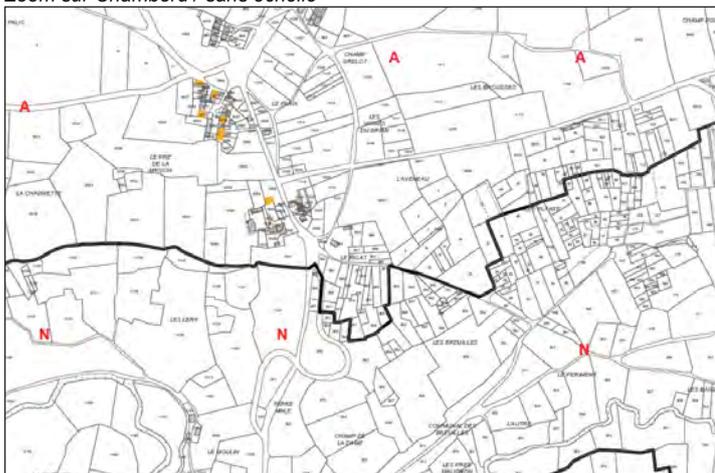
Zoom sur le Bouchais / sans échelle



Zoom sur Chambord / sans échelle



Zoom sur les Forges de l'Abloux / sans échelle



Zoom sur Le Plaix / sans échelle
2019 / A Ciel Ouvert

ENJEUX ET OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

La vallée de l'Abloux est remarquable tant pour ses paysages bocagers que par son patrimoine bâti et sa nature encore assez bien préservée. Ces paysages sont fragile : menacé par la fermeture (enfrichement), par la banalisation des futures constructions et équipements, par les normes d'aménagement (assainissement, suppression des seuils) et par une gestion pas toujours durable de son bocage.

Les objectifs de ces orientations d'aménagement et de programmation vise à préserver cette vallée en accompagnant les évolutions nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations et des pratiques agricoles et touristiques.

Les orientations constituent un cadre général listant les principales actions (engagées ou à mettre en place) avec comme objectifs :

■ **Préserver les plus beaux points de vue de la vallée pour les apprécier et pouvoir évaluer l'évolution des paysages («mise en veille paysagère»)**

■ **Valoriser des itinéraires de découvertes de la vallée : coteaux et rivière, routes et chemins**

Favoriser la découverte de l'Abloux et les accès à l'eau

■ **Soigner les silhouettes bâties et, maîtriser les entrées de bourg et hameaux en accompagnant les projets**

■ **Poursuivre la valorisation du Patrimoine lié à l'eau : lavoirs, fontaines, moulin, bief, Forges...**

■ **Porter attention à l'évolution du bocage et prendre soin des milieux écologiques remarquable (Natura 2000 + les milieux de la rivière, catégorie 1)**

■ **Sauvegarder les dernières vignes et les vergers sur les coteau de Sacierges-St-Civran et les savoir-faire (sélection, greffe, taille, plessage...)**

En complément et pour rappel, le projet de paysage Vallée et Bocage du sud du Parc constitue un cadre avec de nombreuses pistes pour engager cette valorisation. Les fiches recommandations sur les paysages remarquable du secteur figurent en annexe du présent cahier.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préservation

-  Points de vue majeurs à préserver et valoriser
-  Principales routes «Paysage» à préserver et valoriser
-  Itinéraires de balades à connecter et valoriser
-  Projet de valorisation : interprétation des coteaux de l'Abloux
-  Bief du moulin à préserver et à maintenir en eau

Secteurs à enjeux

-  Silhouette de village à préserver
-  Secteurs à enjeux spécifiques (voir zooms pages suivantes) :
 1. Point de vue et abords sud du hameau du Plaix
 2. Sentier d'interprétation des coteaux de l'Abloux
 3. Aire de loisirs, projet d'aire naturelle de camping
 4. Extension nord-est de Sacierges-Saint-Martin
 5. Zone 1AU d'urbanisation du Moulin de Saint-Civran
 6. Franges de Saint-Civran (Zonage Nep / entrée nord-est Saint-Civran)
 7. Barrage du Bouchais sur le cours de l'Abloux, alimentant le bief du Moulin de St-Civran, projet d'effacement,
 8. Aire de loisirs et abords de Chambord
 9. Secteur des Forges de l'Abloux

■ Orientations générales pour valoriser la vallée de l'Abloux

- **Préserver les points de vue de qualité et les mettre en valeur** (maintenir leur ouverture). Tout projet d'aménagement dans la vallée sera évalué à partir de ces points de vue.
- **Préserver la qualité des routes et des leurs abords**, préserver le réseau de chemins communaux et favoriser la valorisation d'itinéraires de découverte
- **Préserver les éléments du bocage et favoriser des opérations de renouvellement des arbres** notamment des chênes pédonculés en sénescence
- **Maintenir voire reconquérir les fond de vallées et vallons ouverts**, en préservant les prairies et en proscrivant la replantation de peuplerie.
- **Engager des opérations d'ouverture** des fonds de la vallée et des coteaux enrichis.
- **Maintenir les dernières vignes et vergers sur les coteaux**, renouveler leur plantation en s'appuyant sur les savoir-faire locaux et en ciblant les variétés anciennes locales.
- **Mettre en veille les silhouettes bâties des villages, des hameaux et des écarts**. Toutes les zones U et AU à urbaniser seront composées en respectant la qualité des scénographies urbaines dans l'écrin de la vallée. Tout projet de rénovation, d'extension ou de construction nouvelle sera évalué notamment depuis les routes-paysages et à partir des points de vue repérés sur le schéma ci-dessous. Il est conseillé de se rapprocher des élus et des services de la CCBVC pour s'assurer de la bonne intégration de l'extension ou de la nouvelle construction et de ses abords.
- **Maîtriser l'implantation ou la rénovation des hangars agricoles** (disposition dans la pente, volumétrie, aspects extérieurs, abords...). Tout projet de rénovation, d'extension ou de construction nouvelle sera évalué notamment depuis les routes-paysages et à partir des points de vue repérés sur le schéma ci-dessous. Il est conseillé de se rapprocher des élus et des services de la CCBVC pour s'assurer de la bonne intégration de l'extension ou de la nouvelle construction et de ses abords.

Le schéma ci-dessous repère et complète les orientations générales.

Des zooms sur certains secteurs à enjeux spécifiques (1 à 9) illustrent les orientations plus sectorisées, pages suivantes (pages 16 à 18).

Se référer également aux recommandations extraites du projet de paysage «Vallées et bocages» en annexe (pages 19 à 21).

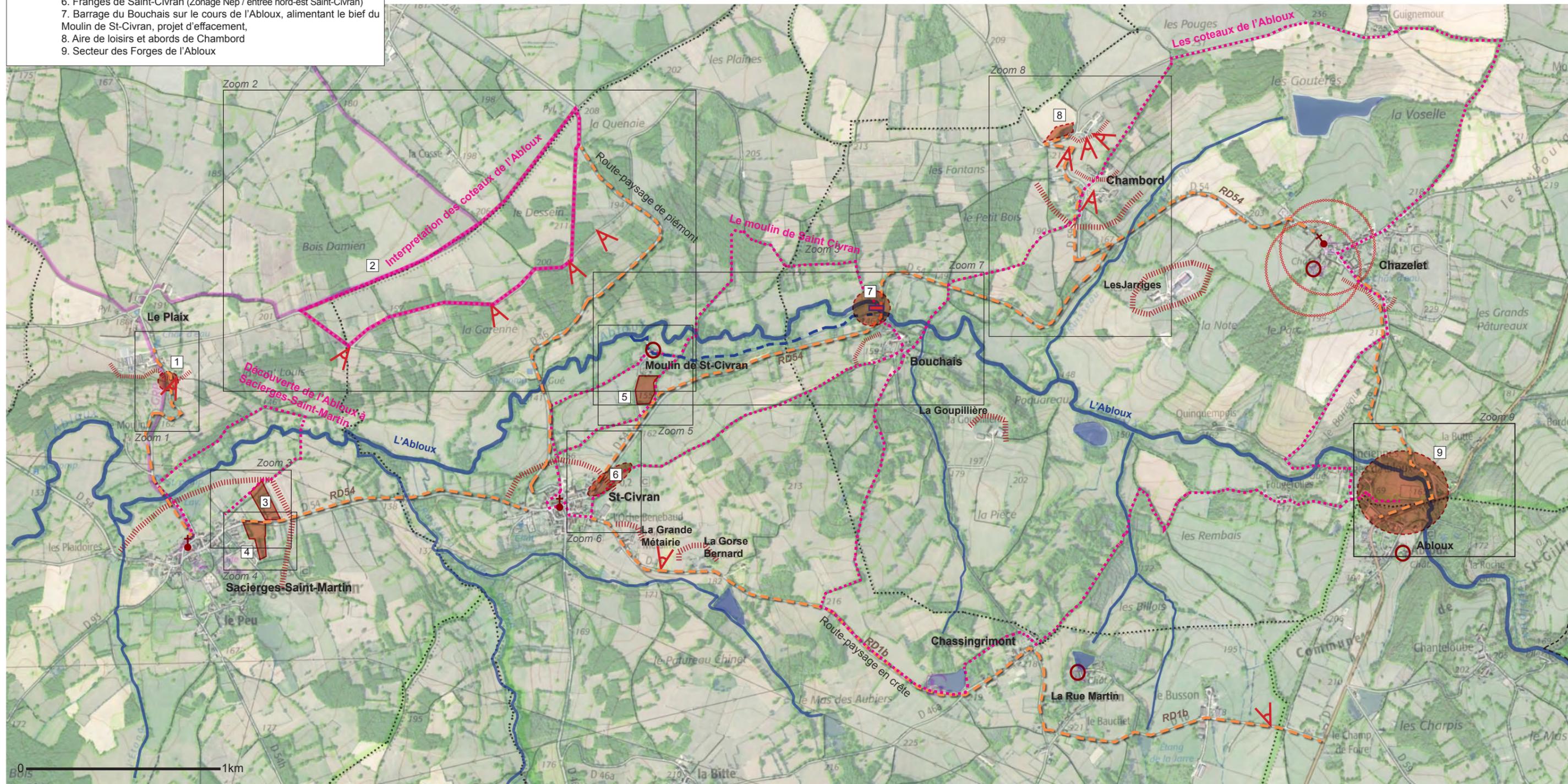


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation - Vallée de l'Abloux - échelle 1/20000e

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (SUITE)

■ Orientations particulière pour les franges-sud du Plaix (1)

1a. Préservation et valorisation du point de vue, avec maintien des espaces ouverts en premiers plans (mise en veille paysagère)

1b. Reconquête des friches en bordure du GR de Pays : vocation pré-verger à rechercher.

1c. Améliorer les abords de la route à l'entrée du hameau

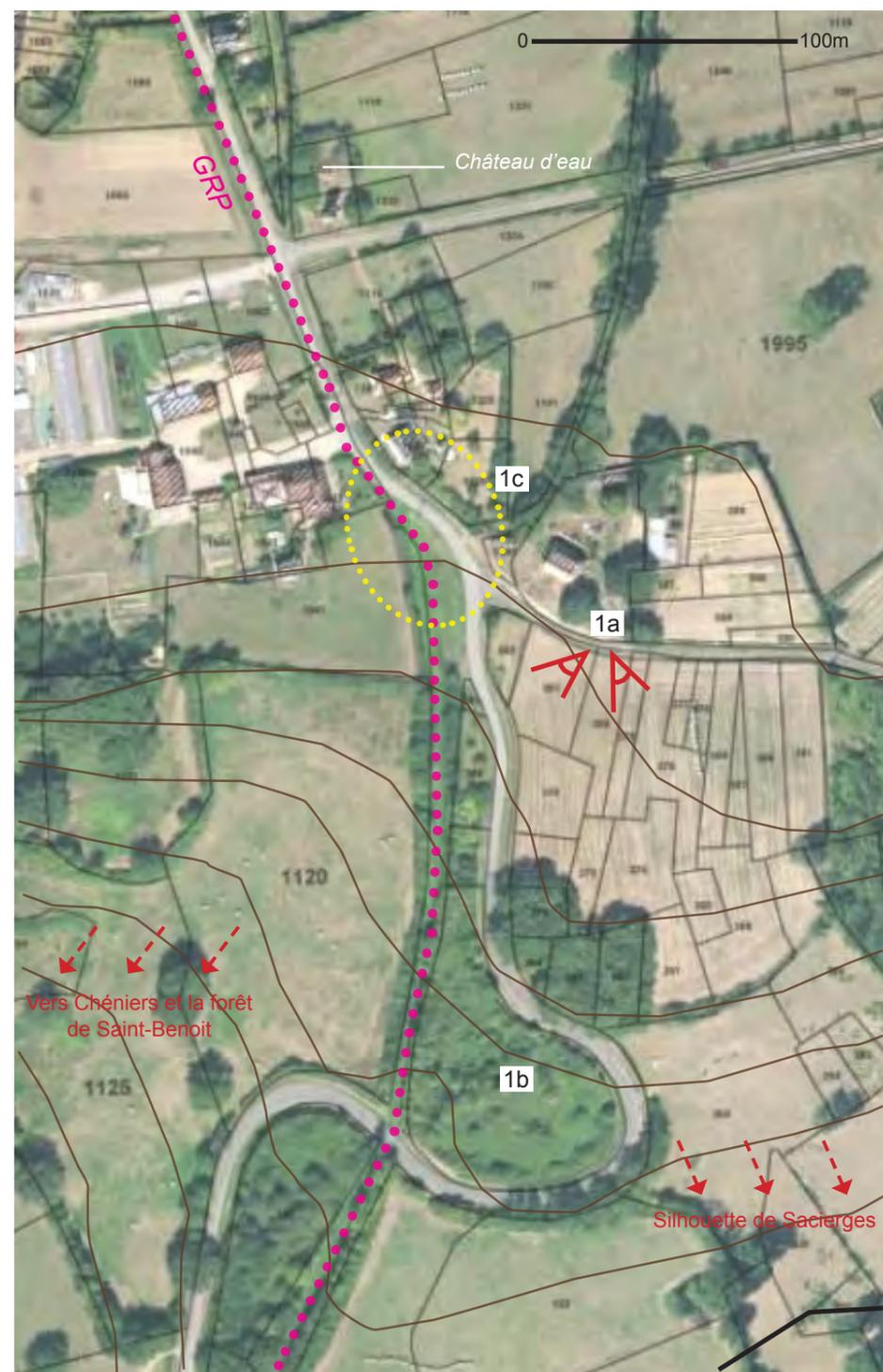


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation / zoom 1 - Le Plaix-sud - 1/2500°

■ Orientations particulière pour mettre en valeurs les coteaux viticoles et bocagers de Sacierges-Saint-Civran (zoom 2) - voir diagnostic paysagiste 2007

Orientations préalables :

Rechercher la sauvegarde des Vignes et des vergers et transmettre les savoir-faire. Mettre en place d'une vigne conservatoire, accompagnée d'un plan de gestion

1. Belvédère sur la vallée à mettre en valeur. Point de départ possible de la promenade. Secteur à remettre en état avec stationnement à prévoir.
2. Mieux gérer les boisements en favorisant les feuillus et en reconsidérant les modalités de taille.
3. Chemins à réouvrir.
4. Fenêtre vers la vallée à valoriser. Maintien des espaces ouverts
5. Parcelles de vignes et de vergers en cours d'enrichissement à revaloriser en maintenant la vue vers la vallée et en éradiquant la cabanisation.
6. Espaces encore ouverts à maintenir.
7. Mettre en valeur ce belvédère. Cette station peut être munie d'une table d'orientation mettant en relation l'emplacement des deux villages et la confluence de l'Abloux et du ru de Chinan.
8. Espace de transition à mettre en valeur.

9. Mettre en scène l'entrée du «chemin bocager» avec rappel de quelques notions d'archéologie et de géomorphologie. Renouveler les arbres du chemin.
10. Entretien la lisière entre chemin bocager et bois Damien.
11. Maintenir le chemin creux.
12. Maintenir le chemin bordé d'épaisses haies et ses vues vers la vallée. Réflexion à mener sur les mares-abreuvoirs et les fossés et les reconnectant par alimentation gravitaire.
13. Evocation de la voie romaine et réhabilitation de l'ancien chemin.
14. Chêne majestueux de 350 ans à préserver.
15. Petite mare à mettre en valeur et adoucir ses berges.
16. Plessage de charme à valoriser.
17. Espace résiduel autour du pylône à reconquérir. Plantation d'une haie bocagère devant le pylône afin d'adoucir son impact visuel.
18. Vallon de la Quenaie, une scénographie bucolique à préserver et une belle mare à dégager.
19. Lien visuel avec la vallée à conserver en dégagant les bas côtés de la route et en évitant tout stationnement dans la zone.



Schéma d'orientations d'aménagement et d'orientation / zoom 2 - Boucle d'interprétation des vignes et du bocage des coteaux de l'Abloux Sacierges-Saint-Martin et Caint-Civran - éch 1/10000°

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (SUITE)

■ Orientations particulière pour l'aménagement d'une aire naturelle de camping à Sacierges (zoom 3)

- Composer l'aménagement en prenant en compte les vues offertes depuis le coteau-nord et les vues en approche du bourg (silhouette dans le bocage à préserver)
- Maintenir l'accès directe au bourg par le chemin situé en limite inférieure
- Préserver et renforcer les structures bocagères périphériques et proposer une stratégie de plantations arborées offrant de l'ombre et limitant les impacts des installations techniques
- Utiliser le thème du pré-bois pour ménager les petites clairières propices à l'usage d'aire naturelle de camping mais aussi à la biodiversité
- Proposer un verger communal
- Rénover le bâtiments sanitaire : isolation, couverture, couleur d'enduit...

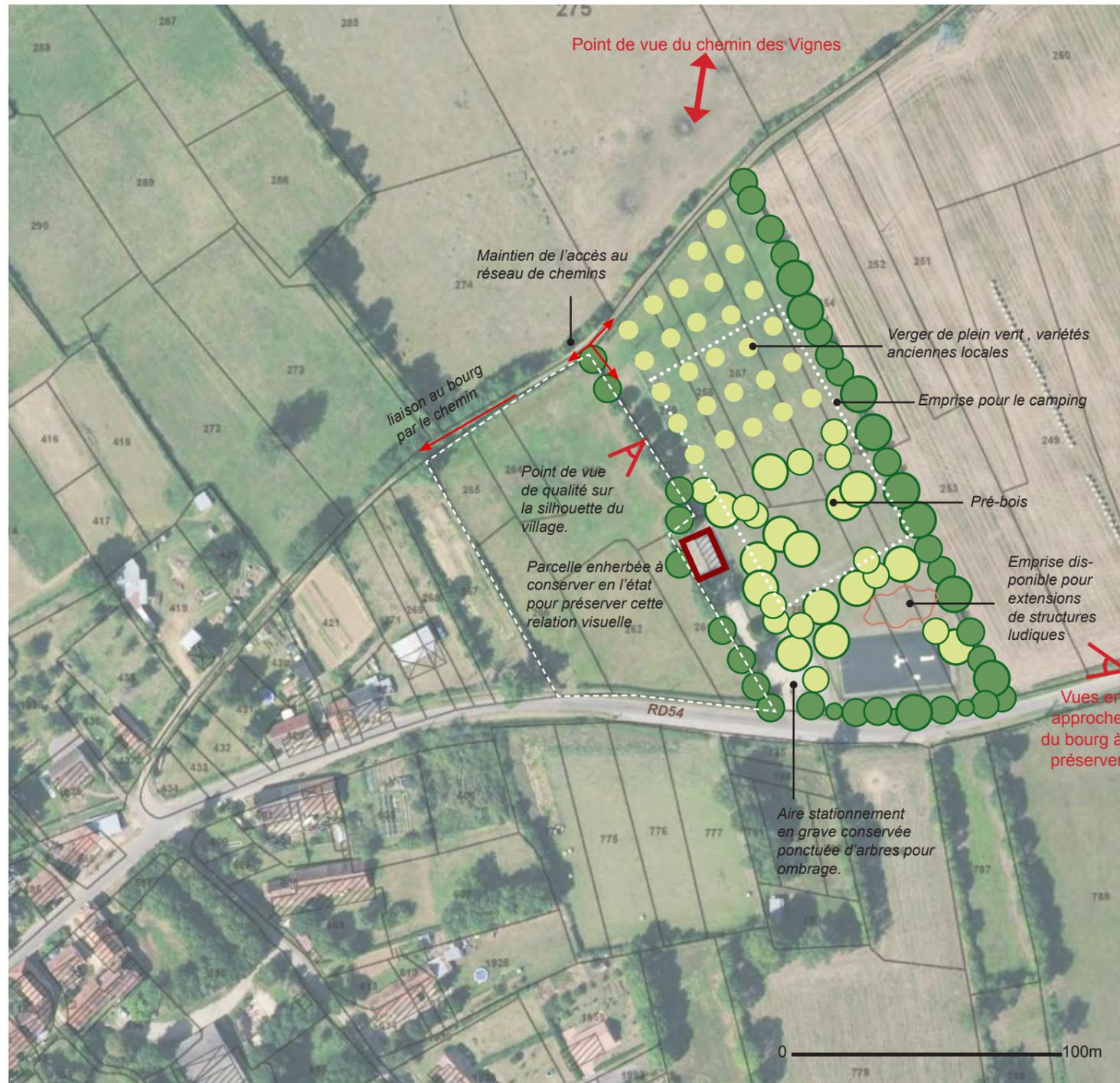


Schéma d'orientations d'aménagement et d'orientation / zoom 3 - Projet d'aire naturelle de camping à Sacierges-Saint-Martin - camping - éch. 1/2000°

Les emplacements de camping seront marqués avec discrétion par poteau de clôture agricole en chêne fendu sur une hauteur vue 30cm.

Aire naturelle de camping / Rappel indicatif :

- Surface maximum 1 hectare
- 30 emplacements maximum (marquage par jalon de 20m de largeur)

- Ancien vestiaire à réhabiliter en blocs sanitaires pour l'aire naturelle de camping. Façade en bois brut à privilégier. Teinte sombre et matte pour les façades comme pour la toiture. Ce bâtiment comme cette aire est actuellement très visible depuis le Chemin des Vignes. Il faut donc leur garantir une discrétion maximale.
- Bosquet à planter pour limiter les impacts des installations et offrir un ombrage.

■ Orientations particulière pour l'extension nord-est du bourg de Sacierges (zoom 4)

- La zone 1AU sera conçue dans une démarche de type éco-hameau avec des objectifs ambitieux : densité et mixité construites, limitation de la consommation énergétique, limitation du taux d'imperméabilisation des sols, matériaux bio-sourcés ou recyclés... La zone 1AU offrira au minimum 8 parcelles dont la superficie est comprise entre 500 et 800m².
- Les perceptions depuis le point de vue du chemin des Vignes ainsi que dans l'approche du village devront être bien prises en compte
- Composer la zone avec le bocage : maintenir les structures existantes et les conforter par une bande de mise à distance non constructible.
- Les vues d'approches de l'entrée du bourg (RD43) ainsi que le point de vue du chemin des Vignes sont à préserver. Tout projet devra être évalués à partir de ces points de vue.
- Principe de desserte par une courée collective généreusement arborée et dont la composition s'inspirera de l'organisation des hameaux environnants.
- La parcelle positionnés au nord-ouest (parcelle n°606) sera la seule à être desservie directement par la route départementale. L'implantation du bâti sera aligné avec le bâti existant situé plus à l'ouest. Les volumétries bâties seront conçues dans l'esprit d'une longère (comme les constructions traditionnelles situées plus à l'ouest). Tout projet de construction de la parcelle de jardin riveraine (parcelle n°605), sera soumis aux mêmes principes.
- Afin de renforcer des effets d'îlots de jardin, toutes les constructions seront implantées dans la moitié de la parcelle coté courée, et l'autre moitié sera non imperméabilisée et consacrée essentiellement au jardin. Les volumes bâtis seront conçus en prenant en compte des vues d'ensembles. L'implantation des volumes bâtis se fera préférentiellement avec une orientation est-ouest des façades principales.
- Principe de gestion à ciel ouvert des eaux pluviales (noue, fossé, mare...) à positionner en limite nord, avec plantation arborée opérant un filtre végétal devant les constructions. Un petit secteur sera alloué au stockage des conteneurs du tri sélectif, la composition d'ensemble veillera à la bonne intégration de cet équipement. Cette bande ne sera pas accessible aux véhicules sauf pour l'entretien.
- Les eaux de surface des lots sont gérées à la parcelle
- Les clôtures seront de type champêtres : pas de sous-bassement maçonné, clôtures agricoles sur pieux en bois doublées de haies champêtres ou clôtures bois type échelas doublées ou non de haie champêtre. Portail et portillon en bois brut type champêtre. Le long des voies, clôtures peuvent être maçonnées, dans ces cas, il s'agira de muret dont la hauteur sera limitée à 1,20m. Ils présenteront un profil traditionnel avec une finition de type enduit traditionnel à la chaux/sable. Chaque fond de parcelle sera plantée d'une haie champêtre arborée d'une largeur mini d'1,50m.

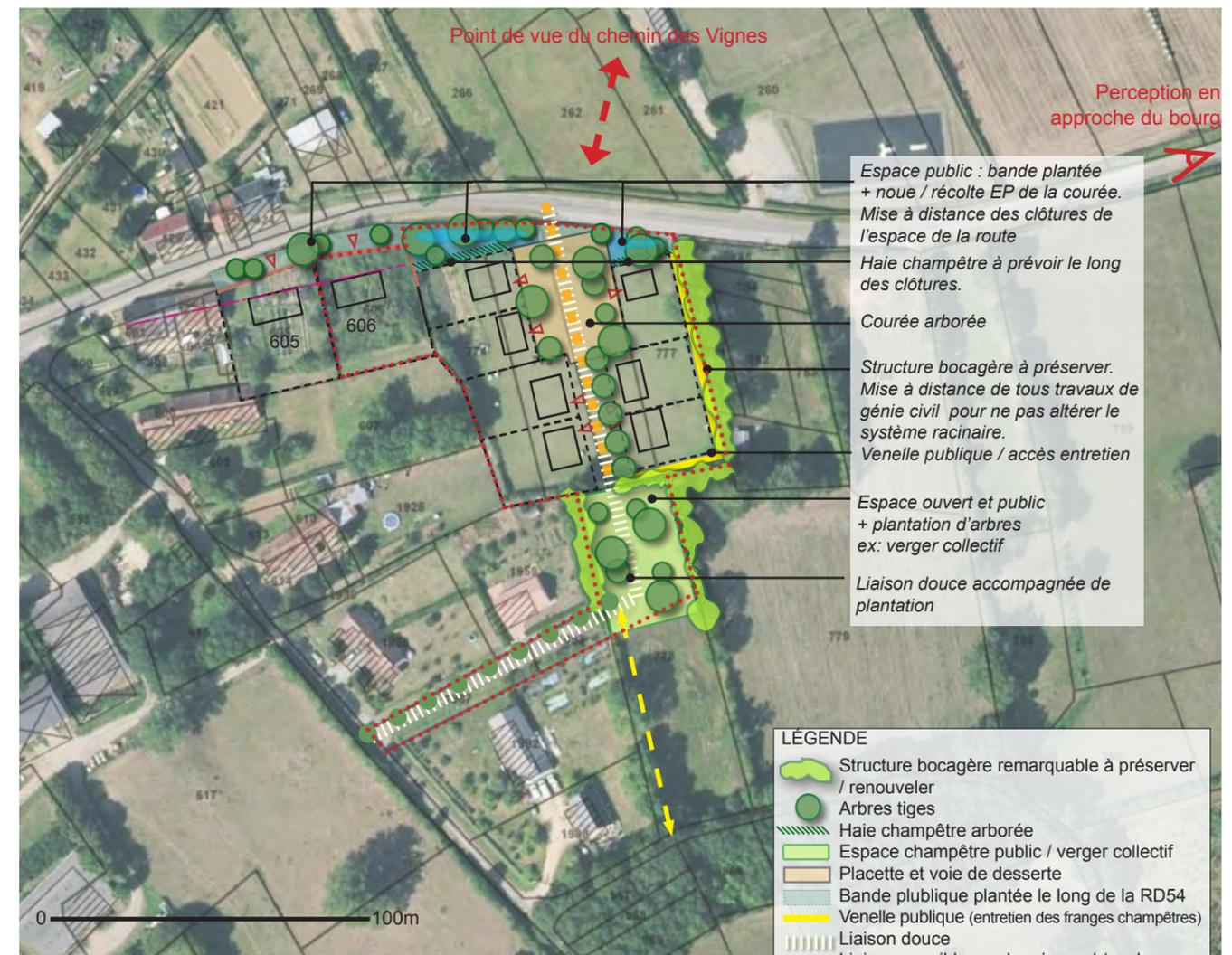


Schéma d'orientations d'aménagement et d'orientation / zoom 4 - Zone 1AU à Sacierges-Saint-Martin - éch. 1/2000°

- LÉGENDE
- Structure bocagère remarquable à préserver / renouveler
 - Arbres tiges
 - Haie champêtre arborée
 - Espace champêtre public / verger collectif
 - Placette et voie de desserte
 - Bande publique plantée le long de la RD54
 - Venelle publique (entretien des franges champêtres)
 - Liaison douce
 - Liaison possible au chemin rural / sud
 - Espace dédié à la gestion des eaux pluviales + filtre végétal devant les constructions
 - Limite zone 1AU
- Le découpage parcellaire et le positionnement du bâti sont tracés à titre indicatif (8 à 10 parcelles).

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (SUITE)

■ Orientations particulières pour la zone d'extension du Moulin de Saint-Civran (zoom 5)

• Les vues depuis le coteau nord ainsi que celle depuis la RD43 sont à préserver. Tout projet devra être évalués à partir de ces points de vue.

- Préservation des haies champêtres périphériques avec bandes de mise à distances non constructibles de 5m minimum
- Dégagement et mise en valeur du chemin de Saint-Civran à l'Abloux
- Replantation ou sélection d'arbres dans la haie du chemin de Saint-Civran
- Plantation de haie champêtres arborées en limite ouest et en limites séparatives centrales pour créer des effets de filtres
- Afin de renforcer des effets d'îlots de jardin, les constructions seront implantées dans la moitié-ouest de la parcelle et l'autre moitié sera non imperméabilisée et consacrée essentiellement au jardin.

• Les volumes bâtis seront conçus en prenant en compte des vues d'ensembles. L'implantation des volumes bâtis se fera préférentiellement avec une orientation est-ouest des façades principales.

• Toutes les clôtures seront type champêtre en grillage galvanisé sur pieux en bois ou en ganivelle. Les portails et portillons coté voie de desserte en limite-ouest seront en bois brut, sans vernis, ni peinture.

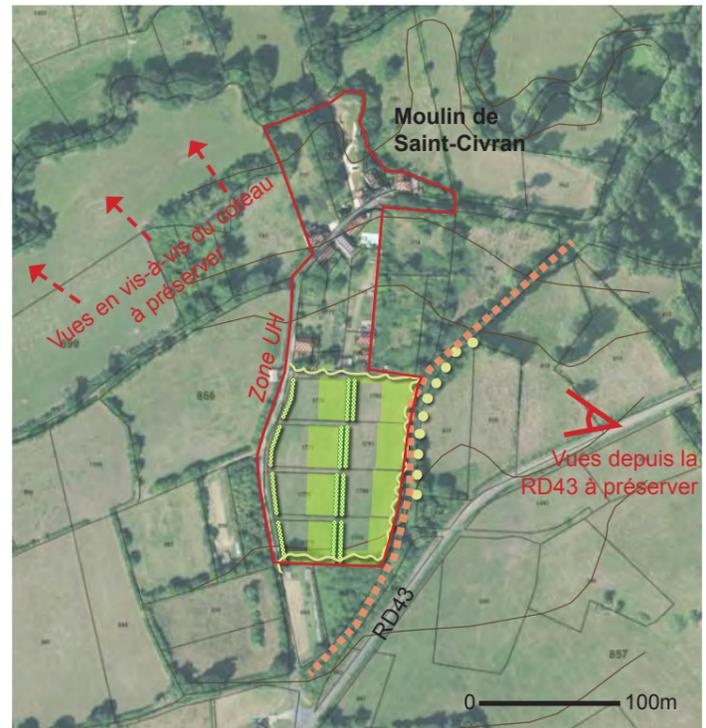


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation / zoom 5
Moulin de Saint-Civran - ech. 1/5000°

■ Orientations particulières les franges de Saint-Civran (zoom 6)

• Tout projet devra être évalué à partir des points de vue identifiés sur le plan général, ainsi que depuis les itinéraires routiers et les chemins de découverte de la vallée, notamment pour évaluer leur impact dans les silhouettes du village et dans les scènes d'approche et d'entrée du bourg. Les projets d'assainissement et d'extensions villageoise seront conçus et composés avec le paysage et le vocabulaire champêtre.

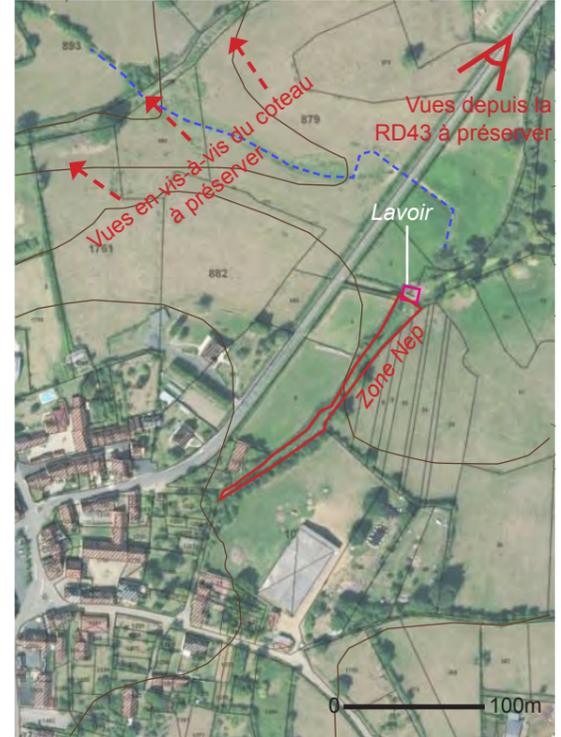


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation /zoom 6
Entrée nord-est de Saint-Civran - ech 1/5000e

■ Orientations particulières pour le barrage du Bouchais et le Bief du Moulin de Saint-Civran (zoom 7)

- 7a. Valorisation du bief et du chemin qui le longe, avec recherche historique sur le site, rénovation des ouvrages hydrauliques le long du Bief et panneau d'interprétation
- 7b. Valoriser l'accès à la rivière au niveau du barrage (Pont du Bouchais), confortant les aménagements récents de renaturation des berges : pose d'un banc et panneau d'interprétation sur la rivière
- 7c. L'effacement du barrage doit être conditionnée par un dispositif permettant le maintien en eau du bief du moulin de Saint-Civran.



Schéma d'orientation d'aménagement et de programmation / zoom 7 - Barrage du Bouchais et Bief du Moulin de Saint-Civran - ech 1/10 000e

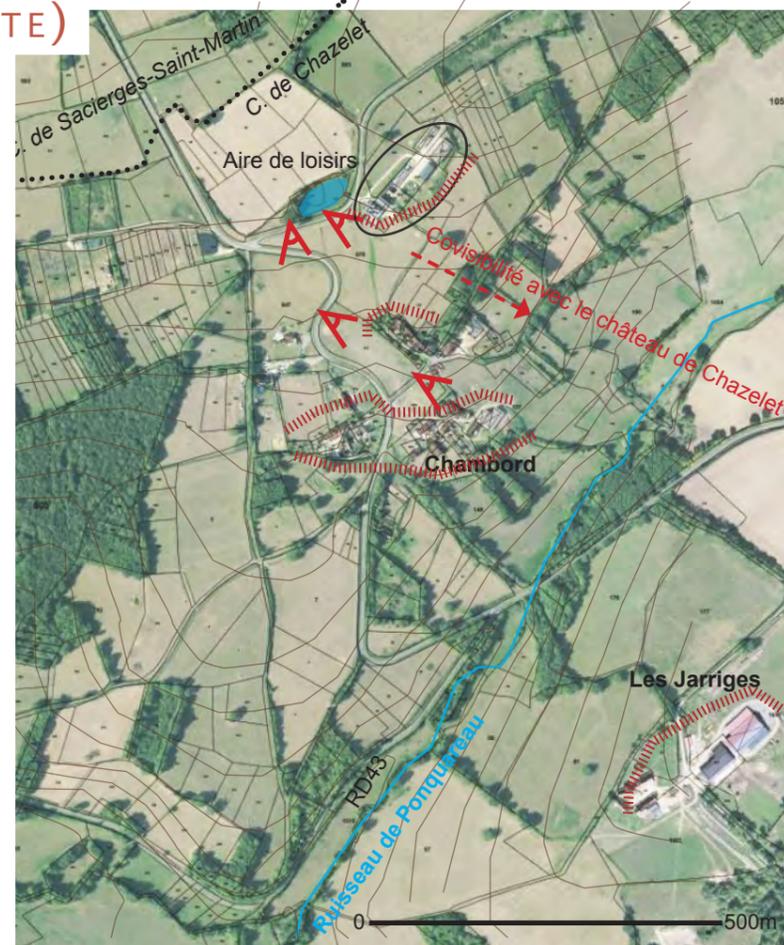


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation
Abords de Chambord (7)
éch 1/10 000e

■ Orientations particulières pour les abords de Chambord (zoom 8)

- Valorisation des points de vue avec mise en veille des scènes paysagères offertes
- Silhouettes des différents noyaux du village à maîtriser, notamment en premiers plans et plans intermédiaires des scènes paysagères (clôtures et abords du bâti).
- Valorisation de l'aire de loisirs avec gestion adaptée et renouvellement des arbres
- Mise en place de haies champêtres basses le long des voies pour atténuer les impacts des abords du bâti
- Enfouissement des réseaux
- Mise en veille de l'impact des hangars des écarts environnants, notamment à partir des points de vue identifiés.
- Retraitement de la façade du hangar vert au nord-est du village, à l'est de l'aire de loisirs, et plantations d'accompagnement (haie champêtre arborée ou bouquets d'arbres)

■ Orientations particulières pour valoriser le site des Forges de l'Abloux (zoom 9)

- Orientations préalables : Relancer le projet de mise en valeur des abords des anciennes Forges en l'actualisant et en mettant en oeuvre les actions prioritaires.
- 9a. Maintenir l'ouverture visuelle vers le site le long de la descente du coteau nord / route de Chazelet
- 9b. Optimiser les milieux naturels et mettre en vue les ouvrages par un entretien différencié : dégager les ouvrages, maîtriser les ronciers, favoriser des zones humides près des anciennes forges...
- 9c. Rénover le bâtiment sanitaire et l'intégrer par quelques plantations champêtres
- 9d. Élargir la réflexion à la partie plus en amont, au pied du château d'Abloux : valorisation des milieux naturels de la rivière et de ses bords, du pont à arches remarquable et des abords du château, en concertation avec la commune de Saint-Gilles.
- Préserver les structures végétales et assurer leur renouvellement, établir un plan de gestion pour leur entretien et leur renouvellement à court, moyen ou long termes, en engageant la gestion vers des techniques de production de bois énergie.

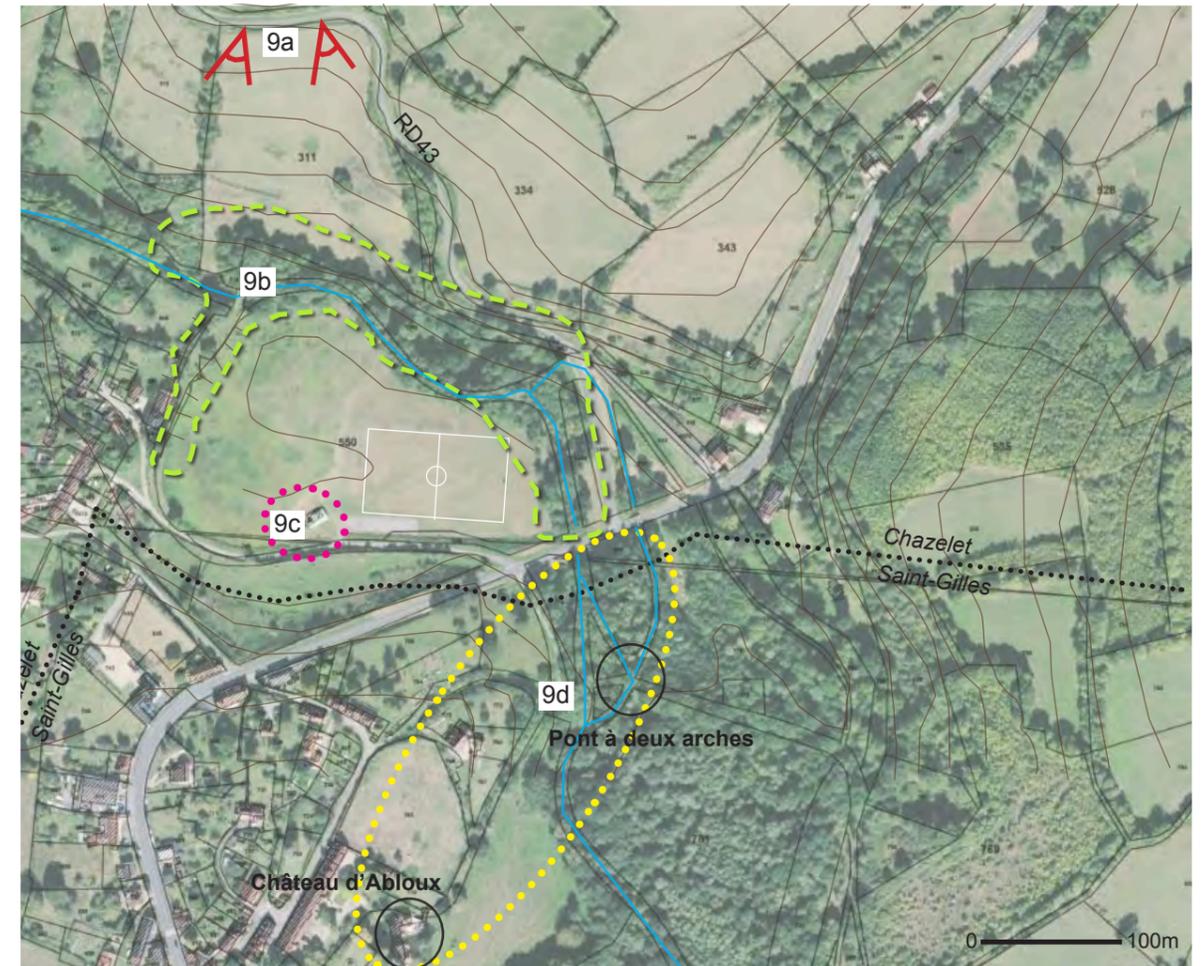


Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation - Les Forges d'Abloux -Chazelet - ech 1/5000e

ANNEXES : RECOMMANDATIONS DU PROJET DE PAYSAGES «VALLÉES ET BOCAGES» / 2006

■ Protéger et valoriser les paysages emblématiques et remarquables, accompagner leur évolution / Paysages emblématiques des coteaux de l'Abloux

Propriétaires, gestionnaires et partenaires:

Communes de Chazelet, Saint-Civran, Sacierges et Prissac

Agriculteurs exploitants et propriétaires Chambre d'agriculture

Associations environnementales

DIREN, DDE et tout acteur de l'administration et du droit des sols de l'élaboration et de la gestion des documents d'urbanisme, tout acteur de l'aménagement

PNR

Gestionnaires de l'Anglin

Fédération de pêche

Dispositifs réglementaires actuels:

Commune de Prissac : carte communale

Autres outils spécifiques potentiels :

Inscription en site au titre de la loi de 1930 (à envisager - voir recommandations 1.F).

Protection juridique des éléments de paysages remarquables (voir recommandations 1.F)

Caractères à défendre et recommandations spécifiques

- **Reconnaître et faire connaître cette séquence paysagère emblématique des anciens coteaux à vignes.**
 - **Encourager les agriculteurs dans la gestion durable et spécifique de ces coteaux:**
 - maintien des vignes et vergers actuels,
 - pâtures à favoriser,
 - engager des réflexions sur une optimisation de l'entretien qui favorise le maintien de la composition paysagère d'exception, une biodiversité plus importante et qui soit moins contraignante pour l'exploitant.
 - **Prévenir la fermeture des coteaux** de l'enrichissement ou du reboisement par le dialogue avec les propriétaires et les exploitants et en étant force de proposition pour assurer l'entretien nécessaire au maintien des espaces ouverts.
 - **Préserver la qualité des fonds de vallée** en incitant au maintien des prairies de pâture, au respect du maillage de haie et en proscrivant les cultures de peupliers.
 - **Transmission des savoir-faire locaux** en matière de vignoble par les gestionnaires actuels.
 - **Sensibiliser les habitants** de ces secteurs à cette activité d'agriculture domestique en créant des espaces conservatoires de vigne, verger et potager et en les animant à travers diverses manifestations intégrant le monde de l'éducation (vendanges, fêtes avec les écoles...).
- La route des Vignes Madame nous semble un secteur très porteur pour engager une reconnaissance du site : les vues offertes sur Saint-Civran et sur Sacierges y sont remarquables et la persistance de quelques parcelles de vignes ou d'arbres fruitiers permettrait de conserver à ce secteur une formidable plus-value paysagère.
- **Surveiller l'évolution de l'urbanisation** de manière à prévenir de toute agression les silhouettes des divers hameaux qui animent cette séquence : il s'agit de bien évaluer les rapports visuels qui sont exacerbés par le face à face des coteaux.



Vue panoramique depuis la route des Vignes-Madame en limite de Sacierges et Saint-Civran.

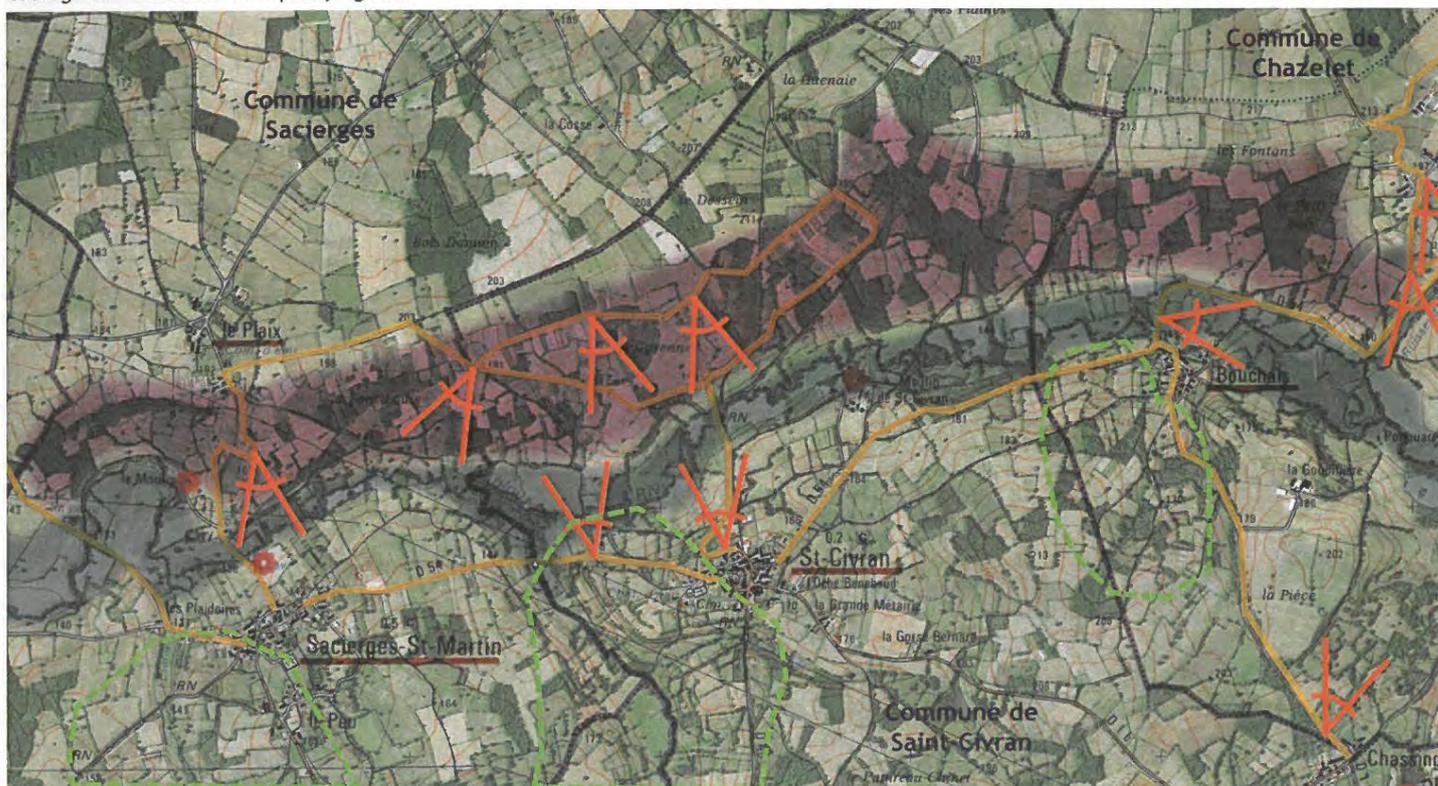


Vue panoramique depuis la route de coteau des Chateliers.



Cadrage élargi du site emblématique à considérer

Cadrage sur les secteurs les plus fragilisés



-  Point de vue remarquable à préserver ou à favoriser
-  Route "paysage" : favoriser les fenêtres visuelles
-  Villages ou hameaux de grande qualité : veille paysagère à opérer, silhouette bâtie à préserver
-  Patrimoine bâti ou paysager: châteaux, église, moulins, lavoirs...
-  Secteur d'anciennes parcelles à vigne en cours d'enfrichements ou de reboisements : mettre en place un plan de gestion adapté
-  Sites de référence à protéger et valoriser (cf. recommandations 1.D5)
 - Chemin des Lavandières à Prissac
 - Composition autour du château et de l'église de Chazelet
 - Anciennes forges de l'Abloux
-  Secteurs de bocage à valoriser: envisager une extension du plan de gestion sur ces secteurs
-  Fond de la vallée de l'Abloux : maillage bocager et maintien des prairies de pâture à soutenir, peupleraies à proscrire.

■ Protéger et valoriser les paysages emblématiques et remarquables, accompagner leur évolution / Composition autour du château et de l'église de Chazelet

Propriétaires, gestionnaires et partenaires:
Commune de Chazelet, DDE, SDAP et PNR

Dispositifs réglementaires actuels:
Château inscrit MH (26 oct 1927) - Aucun document d'urbanisme

Autres outils spécifiques potentiels :
Dans le cas d'élaboration d'une carte communale, il sera opportun de définir les cônes visuels les plus sensibles sur l'entrée de village.

3 - COMPOSITION AUTOUR DU CHÂTEAU ET DE L'ÉGLISE DE CHAZELET

La qualité du site repose sur la composition paysagère, la grande valeur du patrimoine bâti et l'extrême simplicité dans l'usage de matériaux. Ici, il s'agira simplement d'assurer un suivi de cet espace et d'être très vigilant à toute intervention même ponctuelle (exemple: équipements de concessionnaires).



■ Protéger et valoriser les paysages emblématiques et remarquables, accompagner leur évolution / Les Forges de l'Abloux

Propriétaires, gestionnaires et partenaires:
Communes de Chazelet et d'Abloux, PNR, SDAP

Dispositifs réglementaires actuels:
pas de document d'urbanisme

Autres outils spécifiques potentiels :
Il serait souhaitable d'inscrire dans les documents d'urbanisme futurs, les éléments de paysages qui font la qualité de cet espace y compris les cônes visuels depuis les routes de côteau.

4 - LES FORGES DE L'ABLOUX

Ces anciennes forges ont engendré un paysage particulier : dans un environnement de collines, le lit de l'ancien étang qui alimentait les forges et sa digue est encore bien perceptible.

Les forges, quelques peu ruinées, pourraient faire l'objet d'un travail de cristallisation ainsi que tous les ouvrages liés à l'hydraulisme (digue, ponts...). Ce travail devrait s'intégrer dans une programmation concertée sur le potentiel, l'évolution et la gestion du site, qui nous semble porteur à l'échelle intercommunale.

Les vestiaires récents au milieu de la prairie sont très prégnants. Il serait souhaitable d'étudier leur suppression si une opération de valorisation devait voir le jour ou une relocalisation mieux étudiée.

